

## MISSION 7-D

# ENCOURAGER LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LES QUARTIERS

## Objectif d'intérêt général

Favoriser l'accès au droit commun pour tous les jeunes.

## La mission

Le volontaire a pour mission de faciliter la participation des jeunes à tous les services de droit commun proposés par les institutions et associations dans les quartiers de la politique de la ville.

## Activités

**Le volontaire est amené à intervenir auprès des jeunes pour :**

→ Aller à leur rencontre pour les informer et leur donner envie de participer aux actions (culturelles, sportives, sociales, professionnelles, citoyennes,...) proposées par les institutions du territoire

→ Participer à des actions en direction des habitants pour créer du lien social entre eux et les structures associatives ou institutionnelles

→ Repérer et valoriser les initiatives locales, associatives ou portées par des citoyens afin de faciliter l'appropriation de leur territoire par les habitants et encourager d'autres initiatives

→ Aller à la rencontre de représentants des communes (élus...) pour les sensibiliser aux besoins des habitants.

## Point d'alerte

→ Le volontaire ne pourra être chargé d'animer en autonomie les conseils citoyens.

Retrouver le témoignage d'un professionnel de Mission Locale qui a mis en œuvre cette mission  
[www.unml.info](http://www.unml.info)  
 (rubrique Service Civique)